

Quand faire le typage ADN

La parentalité d'un Quarter Horse doit être vérifiée par un typage ADN avant de recevoir le « Certificate of Registration AQHA » si :

- 1 un des deux parents est âgé de moins de deux ans lors de la conception
- 2 il provient d'un transfert d'embryon
- 3 il provient d'une insémination par semence réfrigérée
- 4 il provient d'une insémination par semence congelée
- 5 il est âgé de plus de 48 mois lors de la déclaration à l'AQHA
- 6 la jument a été exposée à plus d'un étalon pendant une période de 30 jours
- 7 les marques blanches excèdent les limites décrites dans la règle 205(d)
- 8 il est né après le 1^{er} janvier 2007 et est un descendant d'Impressive (AQHA #0767246) comme précisé règle 205(c)
- 9 le Comité Exécutif de l'AQHA considère que la parentalité est à confirmer

Même dans le cas où le typage ADN n'est pas obligatoire pour obtenir le « Certificate of Registration AQHA » il est conseillé de le faire car

- une jument, comme un étalon, ne peuvent produire en race Quarter Horse que si leur typage ADN est enregistré à l'AQHA

Le seul typage ADN reconnu par l'AQHA est celui effectué par le laboratoire Davis en Californie.

Il s'effectue par l'analyse de crins envoyés avec le kit à demander à l'AQHA : « DNA Kit »

Le formulaire est utilisable en français sur le lien :

www.afqh.org/le-quarter-horse/formulaires/

TEST GENETIQUE (Genetic Testing)

Par le même formulaire, peuvent être demandés la vérification de parentalité et le test des maladies génétiques repérées dans la race Quarter Horse.